

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2012

**Présents : tous les membres, sauf Mme Colette CUENOT et Mr Laurent MYOTTE, excusés.**

**Secrétaire : Mr Sylvain MARMONIER**

**Convocations du 15 novembre 2012**

**AFFICHE LE : 06 décembre 2012**

---

### ORDRE DU JOUR modifié :

**Salle socioculturelle** : les propositions des 3 cabinets de maîtrise d'œuvre consultés étant reçus en mairie, le maire propose de délibérer lors de cette séance, afin de choisir le Cabinet de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle socioculturelle :

Proposition du Cabinet BOLE s'élevant à 10.15 % du montant HT des travaux

Proposition du Cabinet PAILLARD s'élevant à 9.9 %

et proposition du Cabinet PRILLARD s'élevant à 8 %

Le Conseil municipal retient la proposition du Cabinet PRILLARD.

**Demande** d'achat de terrain le long du futur lotissement par Monsieur Lucien GUY : suite au découpage des parcelles effectué par le géomètre, le conseil municipal accepte de vendre une bande de terrain d'une surface de 196 M2 au prix de 30 EUR/M2.

**Délibération** pour le futur lotissement « Les Avelines III »

Le maire expose le périmètre du terrain à lotir, ainsi que le découpage des parcelles.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer le compromis de vente d'un terrain de 11 741 m2 (surface prévisionnelle) entre la commune et le lotisseur « PRO IMMO 25 », pour un prix de vente de 309 240 €uros.

**Délibération** pour signer un contrat de maintenance du défibrillateur.

Le Conseil municipal accepte le contrat pour un montant de 225 euros HT par an.

Ce contrat prendra effet lorsque l'appareil sera installé à l'entrée de la salle des fêtes dès que les travaux de réhabilitation seront terminés (automne 2013).

**Délibération** pour autoriser la signature de l'acte de vente d'un terrain d'aisance d'une surface de 537 M2 pour un cout de 4 296 EUR à Mme FRANCHINI Magalie, domiciliée 1, rue des Tourbières.

**Délibération** au sujet de la protection sociale complémentaire des agents communaux :

Le Conseil municipal décide d'accorder sa participation financière aux employés de commune pour les risques « prévoyance », à hauteur de 5 euros par mois et par agent.

---

### INFOS DIVERSES

#### Conseils aux habitants

Suite à deux cambriolages survenus dans le village le 12 novembre dernier dans l'après-midi, la gendarmerie invite à la vigilance.

**Bonnes Fêtes de fin d'année à tous et toutes !**

